

DEMANDE D'ANNÉE DE CÉSURE EN DOCTORAT

ANNÉE 2021/2022

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Article 14 – « À titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. »

DOCTORANT

NOM - Prénom Mme M. _____

Adresse _____

Tél. mobile _____ courriel _____ Matricule (n° étudiant) _____

Date de la 1^{ère} inscription en thèse : _____ Établissement : Panthéon-Assas Autre

Sujet de thèse

Discipline

Je sollicite l'obtention d'une année de césure pour l'année 2021-2022 et atteste n'avoir jamais bénéficié d'une césure
Date _____ Signature _____

AVIS DU DIRECTEUR DE THÈSE (À faire remplir par le doctorant)

Directeur de thèse _____

Avis favorable

Avis défavorable

Date _____ Signature _____

Une fois ces 2 premières parties complétées, ce document doit être remis au bureau des thèses (107) ou envoyé à theses@u-paris2.fr, accompagné d'une lettre de motivation à l'attention du directeur de votre École doctorale.

PROPOSITION DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DOCTORALE (À faire remplir par l'administration)

Avis favorable

Avis défavorable

Date _____ Signature _____

DÉCISION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (À faire remplir par l'administration)

Avis favorable

Avis défavorable

Date _____ Signature _____

Stéphane BRACONNIER